

Séance publique du

16 décembre 2020

Présidence de Sophie JOISSAINS Adjoint au Maire

EN PROVENCE N° DL.2020-392

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX

Accusé de réception en préfecture Identifiant : 013-211300017-20201216-

lmc1184169A-DE-1-1

Date de signature : 18/12/20

Date de réception : vendredi 18 décembre

2020



POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÈCUTOIRE: - ACTE SIGNÈ - COMPTE RENDU AFFICHÈ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE



OBJET: ENCAGNANE. 2 BOULEVARD DU PRESIDENT KENNEDY. ACQUISITION DES ANCIENS LOCAUX DU CENTRE D'ETUDES TECHNIQUES MARITIMES ET FLUVIALES (CETMEF) AUPRES DE L'ETAT. PARCELLE CADASTREE SECTION CL N° 24.

Le 16 décembre 2020 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/12/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents:

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGEY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGEY, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Francis TAULAN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sophie JOISSAINS.

Excusés sans pouvoir:

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



DEPARTEMENT OPERATIONS
JURIDIQUES COMPLEXES ET
CONTROLE ET SUIVI DES
PROCEDURES CONTENTIEUSES
Direction foncier et gestion du
patrimoine

Nomenclature: 3.1
Acquisitions

RAPPORT POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2020

RAPPORTEUR: Madame Odile BONTHOUX

Politique Publique: 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

<u>OBJET</u>: ENCAGNANE. 2 BOULEVARD DU PRESIDENT KENNEDY. ACQUISITION DES ANCIENS LOCAUX DU CENTRE D'ETUDES TECHNIQUES MARITIMES ET FLUVIALES (CETMEF) AUPRES DE L'ETAT. PARCELLE CADASTREE SECTION CL N° 24.- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Conseil Municipal, par délibération n° DL 2019-394 en date du 27 septembre 2019, a décidé l'acquisition auprès de l'État, de la parcelle cadastrée section CL n° 24 dans le quartier d'Encagnane.

Cette emprise correspond aux anciens locaux du Centre d'Etudes Techniques Maritimes et Fluviales. Le prix de cession a été fixé à 1 292 800,00 €.

Cette cession s'effectue dans le cadre de la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine sur le quartier d'Encagnane.

En conséquence, l'Etat a consenti une décote sur le prix de vente du bien en prenant en considération la nature des logements qui vont être réalisés sur le site soit 160 logements dont 111 à caractère social locatif (PLAI, PLUS, PLS).

Une convention était approuvée par la délibération susvisée, qui précisait les conditions d'aménagement du site et prévoyait les pénalités applicables en cas de non-respect (total ou partiel) du programme initialement arrêté.

Il s'avère que cette convention n'était pas complète et a dû être réajustée au regard des dispositions du 4^{ième} alinéa du V de l'article L 3211-7 du CG3P, en intégrant un article 10.5 complément de prix en cas de dépassement de la surface de plancher initialement prévue de 10 712 m².

Afin de permettre la conclusion définitive de cette acquisition, il convient donc de vous prononcer sur cette nouvelle convention dont les dispositions seront, je vous le rappelle, incluses dans l'acte de cession Etat/Commune.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **ADOPTER** le projet de convention, joint en annexe, qui se substitue à celui annexé à la délibération n° DL 2019-394 en date du 27 septembre 2019, et qui définit les conditions d'utilisation de l'immeuble.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier, à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.
- **CONFIRMER** que les autres dispositions de la délibération n° DL 2019-394 en date du 27 septembre 2019 demeurent inchangées.

DL.2020-392 - ENCAGNANE. 2 BOULEVARD DU PRESIDENT KENNEDY. ACQUISITION DES ANCIENS LOCAUX DU CENTRE D'ETUDES TECHNIQUES MARITIMES ET FLUVIALES (CETMEF) AUPRES DE L'ETAT. PARCELLE CADASTREE SECTION CL N° 24.-

Présents et représentés	:	54
Présents	:	47
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	54
Pour	:	54
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

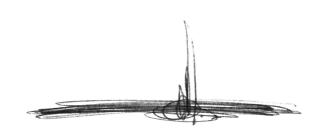
NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède. Ont signé Sophie JOISSAINS, Adjoint au Maire Président de séance et les membres du conseil présents :

> L'adjoint ou le conseiller municipal délégué, Madame Amandine JANER





L'ANNEXE DE LA DELIBERATION RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE 13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel: <u>assemblees@mairie-aixenprovence.fr</u>

Téléphone: 04 42 91 90 00